

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/06/26-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

### DÉCIDE :

**OBJET : Attribution de cadeaux par tirage au sort dans le cadre d'une enquête menée par un prestataire extérieur pour le compte du projet ANR « Riskemotion » (GREQAM)**

Dans le cadre de l'ANR « Riskemotion » (ANR-08-RISK-007), une enquête est en cours par un prestataire extérieur (ENOV RESEARCH). Afin de convaincre les personnes enquêtées de participer à des entretiens assez longs, il a été convenu de mettre en place une procédure de tirage au sort avec une chance sur 100 de gagner un lot pour chaque participant. L'ensemble du tirage est géré par un huissier, qui est payé en prestation de services.

Pour des raisons techniques, cette procédure doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration, afin que l'agent comptable puisse porter cette dépense au débit du budget ANR concerné.

**Le conseil d'administration approuve le principe d'attribution de lots par tirage au sort dans le cadre d'une enquête menée par un prestataire extérieur pour le compte du projet ANR « Riskemotion » (GREQAM).**

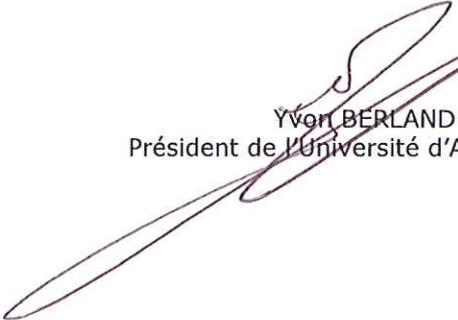
**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

